



Conseil Municipal

du 3 Octobre 2024 à 19 h 00

Présidence : le maire Madame Aline DESTRI

Présents : Jean-Patrick GAYARD, Serge DESTRI, Thierry WISEUR, Joël DESFONTAINES, Jérémy FEURTE, Roxane NEVEUX

Absents excusés :

Absents non excusés : Mr Gérard LHOMME

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Aline DESTRI

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 15 Avril 2024

Ordre du jour :

1. Décision modificative
2. Adhésion assurance statutaire
3. Adhésion médecine préventive
4. Adhésion au SCADS RLPi
5. Chemins communaux
6. Maison au 5 rue Principale
7. Avis projet éolien PERNANT / AMBLENY
8. Questions diverses

1. Décision modificative

Suite à la réception de la taxe foncière 2024 pour la maison au 5 rue Principale, nous constatons que le crédit budgétaire ouvert au compte 635 est insuffisant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prélever la somme de 500 € au compte 615221
- D'affecter cette somme au compte

2. Adhésion assurance statutaire

Mme le Maire expose les points suivants :

Le Centre de gestion propose un contrat d'assurance pour couvrir la charge financière qui résulte de nos obligations statutaires. Cette charge financière évolue selon le régime de cotisation de notre personnel. Ainsi, la CPAM peut être amenée à verser des indemnités journalières équivalentes à 50% du salaire uniquement aux agents qui cotisent au régime général de la sécurité sociale et qui effectuent plus de 150 heures par trimestre.

Par contre la CPAM ne participe pas pour les agents CNRACL, la charge financière est totale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

3. Adhésion médecine préventive

Mme le Maire expose les points suivants :

La convention d'adhésion au service de médecine préventive arrive à échéance au 31/12/2024.

Une nouvelle convention nous est proposée. Celle-ci portera sur la période 2025-2028.

La convention vise à développer un service global de prévention et de santé au travail. Elle se décline en 3 missions :

- La surveillance médicale des agents
- l'action sur le milieu professionnel
- des propositions de mesures spécifiques à chaque collectivité visant à prévenir collectivement les risques professionnels et accompagner individuellement les agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, un reclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confier au Centre de Gestion la prestation de Prévention et Santé au travail.

4. Adhésion au SCADS RLPi

Mme le Maire expose que la CCRV de Retz en Valois sollicite les communes pour adhérer ou non au SCADS RLPi, chargé de l'instruction des dossiers relatifs à l'installation d'affiches, enseignes et autres supports publicitaires conformément à la réglementation du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De ne pas adhérer au SCADS RLPi

2 voix POUR - 5 voix CONTRE

5. Chemins communaux

Mme le Maire expose que M. LEGIERSKI aimerait acquérir les chemins communaux qui mènent à ses terrains, au total 4 chemins.

Le Conseil municipal souhaite d'abord aller visiter ces différents chemins et décide à l'unanimité de ne prendre aucune décision pour le moment.

6. Maison au 5 Rue Principale

Mme le Maire expose que le compromis signé en juin a été annulé suite aux refus de prêts dont ont fait l'objet les acheteurs. La maison a donc été remise en vente et une nouvelle offre a été soumise à la mairie à 20.000 € net vendeur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle offre.

7. Avis projet éolien PERNANT/AMBLENY

Le Conseil municipal n'émet aucun avis sur ce sujet.

8. Questions diverses

- HALLOWEEN : le 31 octobre, comme chaque année, nous accompagnerons les enfants pour aller frapper aux portes des habitants de LAVERSINE.
Le RDV est donné devant la mairie à partir de 17h30.
Joël prendra la voiture communale avec le giro et Jean-Patrick sa voiture. Jérémy lui fournira un giro.
- Noël des enfants et des Anciens : le 7 décembre
Mme NEVEU souhaite s'en occuper et suggère pour les enfants d'aller cette année chez Jouets Club.
Pour les Anciens, Mme le Maire et Mme NEVEU propose un panier.
Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Mme le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h15.

Noms de tous les conseillers pour signature :

Aline DESTRI
Maire

Jérémy FEURTE
Maire adjoint

Jean-Patrick GAYARD

Gérard LHOMME
absent

Joël DESFONTAINES

Serge DESTRI

Thierry WISEUR

Roxane NEVEUX